

Le contrat CIFRE

Les demandes de financement CIFRE auprès de l'ANRT, doivent être accompagnées d'un courrier de recommandation établi par l'École Doctorale d'inscription.

Le [dispositif CIFRE](#) permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière pour recruter de jeunes doctorants dont les projets de recherche, menés en liaison avec un laboratoire extérieur, conduiront à la soutenance d'une thèse. **C'est l'employeur qui dépose le dossier auprès de l'ANRT car c'est à lui que sera versée la subvention.**

- La convention CIFRE est tripartite : Entreprise, doctorante ou doctorant, laboratoire de recherche rattaché à l'école doctorale
- L'entreprise est sur le territoire français,
- La candidate ou le candidat a un diplôme de grade master (L'ANRT ne demande pas l'attestation réussite au moment du dépôt du dossier),
- Un CDI ou CDD de 3 ans est établi
- Salaire brut minimum de 24 529,44 € annuel pour 2023

Dépôt des dossiers tout au long de l'année sur le [site dédié de l'ANRT](#)

Une fois le dossier télétransmis un questionnaire détaillé, destiné à rassurer les experts, est envoyé à l'employeur.

Schéma simplifié :

le dossier CIFRE complété avec l'ensemble des partenaires → ANRT → 1^{er} examen de l'éligibilité et de la complétude → 2 experts (1 Délégations Régionales Académiques à la Recherche et à l'Innovation – DRARI- pour l'évaluation socio-économique + 1 expert pour l'évaluation scientifique) qui regardent la capacité de l'employeur sur le dossier (Bibliographie du projet à jour, adéquation projet / employeur / labo / profil candidat) → avis → Réunion de la Commission constituée de membres ANRT et membres ministère → envoi à l'employeur de la décision → 1 mois pour envoi de pièce complémentaires pour finaliser (attestation réussite, contrat, etc.)

L'ANRT contracte avec l'entreprise une **Convention Industrielle de Formation par la Recherche** (Cifre) sur la base de laquelle une subvention est versée à l'entreprise. La subvention annuelle est portée à 14 000 € (non assujettie à la TVA).

À cette subvention peut s'ajouter le [crédit d'impôt recherche](#) (CIR)

L'entreprise et le laboratoire établissent, au plus tard dans les six mois qui suivent le début de la Cifre, un contrat de collaboration de recherche qui stipule les conditions de déroulement du partenariat